

## Communiqué du Préfet des Landes

Le Préfet des Landes vous informe qu'à compter du mercredi 29 août 2012, s'agissant du risque incendies de forêt, l'ensemble du département est classé en niveau 1 sur une échelle de 3.

Les travaux mécanisés en forêt sont librement autorisés en dehors des formalités de déclaration réglementaires.

Il est rappelé  $\mathbf{qu'il}$  est interdit à l'intérieur des bois, forêts et landes et ce, jusqu'à une distance de 200 m :

- d'utiliser du feu,
- de fumer,
- de jeter tout débris incandescent,
- de procéder à des incinérations.

Rappel: les tirs de feux d'artifice au sein de ce périmètre forestier sont soumis à autorisation préalable du maire de la commune concernée.

Ces interdictions doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Des informations sur le niveau de risque et les mesures applicables sont disponibles sur le répondeur de la Préfecture des Landes au 05.58.06.72.82. Ces informations sont actualisées quotidiennement.

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général

Romusta de PONTBRI AND